



CNT-Solidarité Ouvrière

Syndicat des travailleurs du nettoyage et des activités annexes de la région Rhône - Alpes

*« Seuls, nous sommes devant un mur. Pour l'aboutissement de nos luttes
et de nos revendications, notre force c'est d'être ensemble et syndiqués »*

Le 8 novembre 2013, notre syndicat adressait à la société TFN PROPRETÉ SUD-EST du groupe ATALIAN une liste de revendications demandant le respect du code du travail et des dispositions conventionnelles. Une délégation de salariés et leur syndicat CNT – Solidarité Ouvrière du nettoyage ont été reçus au siège de la société le 20 novembre. À l'issue de cette rencontre, une fin de non-recevoir leur a été signifiée.

C'est pourquoi, nous manifestons aujourd'hui afin d'être réellement entendus.

Dans cette entreprise de propreté, le stress, les accidents du travail et les maladies professionnelles se multiplient sur tous les chantiers. Le CHSCT de TFN PROPRETE SUD-EST dresse un constat accablant et indique dans une note d'information « devant l'explosion de l'absentéisme et le nombre important de réclamations individuelles... » avoir engagé une action avec un cabinet de conseils.

Dans ce contexte, notre syndicat ne dispose toujours pas de panneaux d'affichage pour informer les salariés de leurs droits. Pourtant, le tribunal d'instance a condamné TFN à s'exécuter et à fournir la liste de l'ensemble de ses chantiers mais TFN se croit au-dessus des lois.

Malgré la volonté de TFN d'entraver l'action de notre syndicat, les salariés se mobilisent et plusieurs recours aux prud'hommes et au pénal sont déjà en cours.

KEOLIS, l'entreprise utilisatrice a bien entendu sa part de responsabilité et nous lui demandons notamment de mettre à disposition des salariés de la sous-traitance des locaux appropriés.

Aujourd'hui, certains salariés doivent se changer au milieu des machines et des produits d'entretien et ce au mépris des règles de droit en la matière et du respect de la dignité des salariés. L'inspection du travail a été saisie de cette situation inacceptable.

Nous demandons l'ouverture de négociations tripartites sur ces points :

- ◆ fin du harcèlement et respect de notre dignité ;
- ◆ application de la convention «manuferro» (13e mois) ;
- ◆ embauche de tous les CDD en CDI ;
- ◆ arrêt des surcharges et diminution des cadences de travail ;
- ◆ augmentation des salaires par évolution sur la grille de qualification ;
- ◆ prise en charge de l'entretien de la tenue de travail ;
- ◆ temps d'habillage et de déshabillage sur le temps de travail ;
- ◆ deux jours de repos consécutifs ;
- ◆ pause : maintien de la pause de 20 minutes par jour ;
- ◆ respect des fiches de poste et des qualifications ;
- ◆ attribution d'un local vestiaire avec armoires fermant à clef ;
- ◆ remplacement des salariés absents et maintien de l'effectif et du volume horaire sur le site ;
- ◆ fourniture régulière des produits et équipements performants pour exécuter correctement le travail ;
- ◆ prime de risque ;
- ◆ Respect du calendrier des interventions des équipes spécifiques afin d'éviter les surcharges pour les autres équipes.

Plus d'information sur : www.cnt-so.org

**CNT-Solidarité Ouvrière / Syndicat des travailleurs du nettoyage
et des activités annexes de la région Rhône - Alpes**

Tél. 07 81 36 07 27 ou 04 26 00 16 31 - Mél : nettoyage-rh@cnt-so.org

Palais du travail - 9 Place Lazare Goujon - 69100 Villeurbanne